

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 10 Avril 2017
à 18 heures 30 à la Mairie

Ordre du jour :

- **Vote du compte administratif 2016**
- **Vote du budget primitif 2017**

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

Etaient absents excusés :

Madame Marie-Thérèse DECOOPMAN donne pouvoir à Mr Régis DELAHAYE

Monsieur Sylvain MACHON donne pouvoir à Mr Philippe FATIEN

Etait absent non excusé : Monsieur Philippe TRUFFAUX

Madame Sophie COGNON est nommée secrétaire.

Il est émis quelques remarques concernant le précédent compte rendu du 14 Mars 2017.

Il faut noter dans le paragraphe PROJET EOLIEN « il est demandé aux personnes étant propriétaires de terres dans le secteur éolien de ne pas prendre part à la délibération ».

Monsieur Le Maire prend acte de ces observations. Le procès-verbal du 14 mars 2017 sera donc rectifié.

Compte Administratif 2016

La séance ouverte, Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2016.

Section de fonctionnement

Dépenses :	Recettes
98 823,72	136 228,14

Excédent : 37 404,42

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
59 903,95	13 721,56

Déficit : - 46 182,39

RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 : - 8 777,97

RESULTAT DE CLOTURE 2016 : EXCEDENT : 118 431,66

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- 3 078,71 €		- 46 182,39 €	64 151,00 €	47 632,00 €	- 1 629,10 €
FONCT	142 140,73 €	11 852,39	37 404,42 €	111 783,00 €		

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	167 692,76 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 629,10 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	166 063,66 €
Total affecté au c/ 1068 :	1 629,10 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibération Affectation de résultat 2017/016 - 2017/017

Budget Primitif 2017

Taux d'imposition 2017

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2017.

Les taux sont fixés comme suit :

TAXE D'HABITATION :	7,25 %
TAXE FONCIERE BATIE :	10,55 %
TAXE FONCIERE NON-BATIE :	34,80 %

Le produit total attendu des 3 taxes est de 31 743,00 €.

Délibération 2017/018

Monsieur Le Maire présente ensuite sa proposition de budget primitif 2017 :

Section de Fonctionnement

Dépenses et recettes : 311 830,16

Section d'Investissement

Dépenses et recettes : 1 041 175,50

PV 10/04/2017

Subventions 2017

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions des associations communales.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- 300,00 € à l'Association l'Association Hapro Ping
- 300,00 € au club Temps Libre
- 1 700,00 € au Comité des Fêtes d'Haplincourt

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2017.

Délibération 2017/020

Extension de la liste des opérations immobilisées d'un montant inférieur à 500,00 €

La séance ouverte, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les travaux d'investissement 2017.

Concernant les dépenses d'investissement de biens meubles d'un montant inférieur à 500,00 €, il propose à l'assemblée d'étendre la liste des opérations fixées par nature de biens, par la loi pour l'acquisition :

- d'un buste de Marianne
- de supports à vélos
- de vestiaires porte- cintres sur roulettes

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition d'extension.

Délibération 2017/019

Renouvellement du « Contrat unique d'insertion » de CAZAY Jérémy

La séance ouverte, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Jérémy CAZAY Agent d'entretien en contrat unique d'insertion termine son contrat le 19 Juin 2017. Ce contrat est financé à hauteur de 75 % par la Mission Locale d'Arras.

Il propose de le renouveler dans les mêmes conditions financières, à compter du 20 juin 2017 jusqu'au 19 Juin 2019 pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures sur la base du SMIC soit actuellement 1 480,30 € bruts mensuels.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition et autorise le Maire à signer ce contrat, les conventions d'aides de l'état et tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération 2017/021